

FRAIS DE TRANSACTION

Fournisseur	reev by reev GmbH	
Services	Les produits et services de reev sont fournis indépendamment des frais suivants disponibles sur le reev Dashboard. Les frais de transaction ne sont facturés que pour l'utilisation active (au moins une transaction par mois) de la fonction de facturation.	
Spécificités du pays	Votre lieu d'activité	Monnaie
	Allemagne	EUR

- 1. Frais.** Les frais suivants sont perçus pour l'utilisation de la fonction de facturation fournie et sont déduits directement du montant de la transaction.

Frais par transaction par carte de crédit		
<i>Frais par transaction égaux au pourcentage spécifié par montant de transaction plus un montant fixe.</i>		
Type de carte	Pourcentage du montant de la transaction	Montant fixe
Cartes – AMEX (national, international et intra-EEE)	4,80 %	0,10–0,18 EUR*
Cartes – Visa/Mastercard (national et intra-EEE)	3,10 %	0,10–0,18 EUR*
Cartes – Visa/Mastercard (international)	4,10 %	0,10–0,18 EUR*

Ces frais comprennent **TOUS** les frais encourus sur les transactions. Seuls les frais de change indiqués sont exclus.

*Si aucun processus 3D Secure ou de détection des fraudes n'est requis pendant le traitement de la transaction, des frais moins élevés seront appliqués.

Frais de change
<i>Des frais de change s'appliquent si la devise du moyen de paiement diffère de la devise du paiement. Stripe prélève des frais par transaction égaux au pourcentage spécifié du montant de la transaction au moment du paiement (converti dans la devise du paiement).</i>

Type	Lieu	Pourcentage
Frais de change	EEE et Suisse	2 %

Autres frais	
Type	Frais
Mise à jour du titulaire de la carte de crédit	0,25 EUR par mise à jour réussie du titulaire de la carte de crédit
Frais de contestation	15 EUR pour chaque paiement contesté qui n'est pas positif

2. Définitions. Les termes utilisés dans ce document ont les significations suivantes :

Le **montant de la transaction** est le montant total négocié pour une transaction, c'est-à-dire le montant prélevé à partir du moyen de paiement choisi par l'utilisateur de la borne de recharge.

La **mise à jour du titulaire de la carte de crédit** active les mises à jour automatiques du titulaire de la carte de crédit et des données de la carte (par exemple, l'adresse de facturation ou la validité). Voir https://stripe.com/docs/api#update_card.

Les **frais de contestation** sont encourus lorsque les paiements sont contestés et, par exemple, lorsque les remboursements sont enclenchés. Ces frais ne s'appliquent pas si la contestation est en faveur du titulaire du compte.

3. Confidentialité. La présente grille de frais doit rester confidentielle et ne peut être partagée sans accord écrit préalable.

4. Exemple de calcul. Trois consommateurs, dont 1 chargeur spontané et 2 conducteurs invités, effectuent en un mois des recharges pour un total de 90 €.

L'opérateur est payé 86,67 €.**

Le montant du versement est calculé comme suit :

Le chargeur spontané recharge l'équivalent de	10 €	-	0,49 €	Frais de transaction	=	9,51 €	Recette
---	------	---	--------	----------------------	---	--------	---------

Le conducteur 1	30 €	-	1,11 €	Frais de transaction	=	28,89 €	Recette
recharge							
l'équivalent de							
Le conducteur 2	50 €	-	1,73 €	Frais de transaction	=	48,27 €	Recette
recharge							
l'équivalent de							
Total des recettes	90 €	-	3,33 €	Frais de transaction	=	86,67 €	Montant versé

***Le montant correspondant au chargeur spontané est comptabilisé sur le compte de paiement immédiatement après la recharge, les montants correspondant aux conducteurs invités à la fin du mois. Les versements sur le compte professionnel enregistré sont effectués une fois par mois pour le mois précédent.*